



RONDE des VINS

Du vendredi 2 mai au dimanche midi 4 mai 2008

Déroulement de la randonnée :

- Les participants seront logés au Centre de Vacances de saint Jérôme.
- Les repas du vendredi soir, du samedi soir et dimanche midi seront préparés par un traiteur sur place, ceux de midi seront emmenés par le véhicule d'intendance il s'agira de repas froid
- Trois boucles dont 2 de 45 km environ le vendredi et samedi et une de 25 km environ le dimanche.
- Le foin pour les chevaux est prévu.

Programme des 3 jours : Arrivée au Centre de Vacances le vendredi a partir de 8h, organisation possession des lieux puis petit déjeuner et départ vers 9h30, arrêt vers 12h30 apéritif et repas retour au centre prévu vers 18 h (l'arrivée dépendra de l'heure de départ du matin et du temps pris au repas de midi) repas du soir.

Idem pour le samedi : avec animation en plus.

Dimanche : départ vers 9 h après le petit déjeuner retour vers 12h30 au centre apéritif, repas et fin de la randonnée

Nécessaire a prévoir :

- >matériel de couchage
- >complément alimentaire pour les chevaux
- >Vêtements de pluie (au cas ou !!)

Un véhicule d'intendance se chargera de vos affaires pour les haltes a midi

TARIFS : Plusieurs options possibles

Pour les 3 jours : 85 €uros (Adhérents a l'Association)

Pour le Vendredi et Samedi : 75 €uros + 6 €uros pour les non adhérents

Pour le Samedi et Dimanche : 60 €uros + 6€uros pour les non adhérents

A la Journée

Vendredi : 40 €uros + 3 €uros pour les non adhérent

Samedi : 40 €uros + 3 €uros pour les non adhérents

Dimanche : 25 €uros + 3 €uros pour le non adhérents

Accompagnants

Repas du vendredi, Samedi soir ou Dimanche midi: 15 €uros (+ 3 € NA)

Vous avez toujours la possibilité de devenir adhérent en prenant la carte de membre au prix de 20 €uros

Pour plus de renseignements appeler au :

05.63.53.33.39 ou 06.07.52.56.05

Vous pouvez aussi laisser un message sur le site de l'Association nous vous répondrons.

Nous vous rappelons qu'en tant que cavaliers indépendants (ou pas) vous devez garantir l'état sanitaire de vos chevaux et être titulaire d'une assurance individuelle, la responsabilité de l'ACCI ne pouvant être engagée en cas d'accident.

L'intendance étant assurée par des bénévoles nous comptons sur le savoir vivre de chacun pour laisser les emplacements aussi propre que vous les aurez trouvés en arrivant